

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Titre VII 5 . Unités d'artillerie lourde sur voie ferrée armées du matériel de 240 Mle 93-96 M sur affût-truc tous azimuts, service des pièces, Approuvé par le Ministre de la Guerre le 17 février 1925

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1925

Description matérielle : 1 vol. (68 p. + 4 pl.) ; 19 cm